

# COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

**Délibération**  
n° 2018.12.412

**Appel à projet en  
matière de  
structuration de  
l'offre de soins de  
premier recours**

**LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00**, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

**Secrétaire de séance** : Bernard CONTAMINE

### **Membres présents** :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLoux, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

### **Ont donné pouvoir** :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN à Danielle CHAUVET, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAU à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

### **Excusé(s)** :

Jean-Marc CHOISY

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2018**

**DELIBERATION  
N° 2018.12.412**

SANTE

Rapporteur : Madame LAGRANGE

**APPEL A PROJET EN MATIERE DE STRUCTURATION DE L'OFFRE DE SOINS DE  
PREMIER RECOURS**

Face à la désertification médicale, l'accès aux soins de premier recours pour nos concitoyens devient problématique voire impossible dans la majorité des communes de notre agglomération.

Un état des lieux des dispositifs existants et des besoins à venir en matière d'offre de soins a été établi en vue de propositions stratégiques venant compléter le projet de territoire qui a été voté en décembre 2017.

Par délibération n° 182 du 28 juin 2018, le conseil communautaire a validé à l'unanimité un plan d'actions opérationnel en matière d'offre de soin de premier recours à mettre en œuvre avant la fin du mandat.

Dans le cadre de l'objectif n°2 : « Faciliter et accompagner les projets émergents portés par les Professionnels de Santé en pluridisciplinarité », l'action 2.1 vise à accompagner des projets de maison de santé pluridisciplinaires (MSP) à leur démarrage ou à une évolution d'une MSP constituée (aide à l'ingénierie).

- Ex : accompagnement juridique, comptable, administratif à la constitution du projet médical partagé et du dossier de labellisation par l'Agence régionale de santé (ARS),
- Ex: accompagnement à la constitution de société interprofessionnelle de soins ambulatoires (SISA) permettant l'accès aux nouveaux modes de rémunération finançant la coordination des MSP déjà constituées,
- Ex : accompagnement juridique, administratif pour toute évolution de la MSP constituée, recherche de locaux, de subventions ARS, Etat.

L'appel à projets présenté en annexe de la délibération décrit les attentes de GrandAngoulême sur ce sujet et les conditions de sa mise en œuvre.

L'association de professionnel de santé serait invitée à présenter un projet à GrandAngoulême.

Le jury constitué à cet effet l'analysera sur base de critères présentés dans le cahier des charges en annexe.

Sur la base de l'avis du jury, GrandAngoulême serait amené à verser un soutien variable dans la limite d'un plafond de 3 000 € par projet.

Cet appel à projets sera diffusé largement auprès des professionnels de santé et des partenaires (ARS, etc.), notamment par le biais des communes et des acteurs territoriaux en matière de santé.

Afin d'étudier les candidatures, il est proposé de constituer un jury composé d'élus et d'experts qui sera chargé d'analyser les candidatures et de proposer d'attribuer ou non les aides financières dévolues.

Il est proposé que ce jury soit composé des élus suivants :

- Le.la Président.e de GrandAngoulême
- Le.la Vice-Président.e en charge des politiques d'intérêt communautaire et coopération intercommunale
- le.la conseiller.ère communautaire en charge de la mission santé

Et des personnalités expertes suivantes :

- Le.la Directeur.rice de l'ARS ou son représentant

Il serait souhaitable, afin d'assurer la neutralité du jury, dans l'hypothèse ou un projet concernerait la commune d'un membre du jury, que l'élu concerné ne prenne pas part au vote.

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 8 novembre 2018,

Vu l'avis favorable de la commission proximité du 5 décembre 2018,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le lancement de l'appel à projets en matière de structuration de l'offre de soins de 1<sup>er</sup> recours et la constitution du jury tel que proposée.

**DE DELEGUER** au bureau communautaire l'attribution des aides financières visant à accompagner des projets de maison de santé pluridisciplinaires (MSP) à leur démarrage ou à une évolution d'une MSP constituée (aide à l'ingénierie) sur proposition du jury en charge de l'examen des candidatures.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

<b>Certifié exécutoire :</b>	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b> <b>20 décembre 2018</b>	<b><u>Affiché le :</u></b> <b>21 décembre 2018</b>



# Appel à projet

## Structuration d'une offre de soins de premiers recours

---

### Contexte

Le territoire de GrandAngoulême fait face à une désertification territoriale en matière d'offre de soins de premiers recours, qui touche autant le milieu urbain que le milieu rural.

- Manque de médecins généralistes (0,74/1000 habitants sur GA ; 0,95/1000 en France)
- Difficultés pour obtenir un rendez-vous, délais trop longs
- Difficulté à trouver un médecin traitant pour les nouveaux arrivants,
- Les médecins partent en retraite sans successeurs
- Les médecins refusent de prendre de nouveaux patients
- Manque de kinésithérapeutes partout et d'infirmières sur certaines zones.
- Manque de diététiciens, orthophonistes, sage-femmes, psychologues etc.
- Fragilisation du maillage territorial des pharmacies par de nombreuses fermetures et regroupements.

La santé n'ayant pas de frontière ni communale ni d'agglomération, il est donc nécessaire d'organiser l'offre de soin à partir des dispositifs existants et par bassin de vie pertinent.

Les postulats sont les suivants :

- Un projet doit être porté par les professionnels de santé. Les collectivités doivent accompagner ce projet et non l'inverse.
- La mobilité doit être organisée, mobilité des patients vers une MSP (Maison de Santé Pluridisciplinaire) ou des professionnels de santé vers des permanences déportées des MSP. Le territoire doit s'organiser pour répondre à un besoin de transport à la demande ou collectif
- Les professionnels de santé et de nombreuses collectivités ont une méconnaissance totale des dispositifs d'Etat et/ou de l'ARS. Il est nécessaire d'informer, de former et de travailler en concertation avec l'ARS

### Les objectifs de l'appel à projet

Face à ces constats, l'agglomération de GrandAngoulême se propose d'intervenir sur un plan d'actions qui se structure autour de 3 grands objectifs :

#### **OBJECTIF n°1 : Favoriser l'attractivité du territoire de GrandAngoulême aux professionnels de santé**

- **Action 1.1** : Mener une action coordonnée auprès des professionnels de santé pour les inciter très en amont à déclarer leur cessation d'activité : *ARS-Conseil de l'Ordre, Grand Angoulême*
- **Action 1.2** : Recenser les besoins et les postes à pourvoir en libéral et/ou en établissement public (maîtres de stage/PMI/MSP/centres de santé, ...) actualisable sur GrandAngoulême avec présentation du territoire (plaquette de présentation à la fois de l'offre de soin globale sur le territoire et des atouts du territoire) : *ARS-Conseil de l'Ordre, Grand Angoulême*

- **Action 1.3** : Accompagner les candidats Professionnels de Santé à leur intégration sur le territoire (aide à la recherche d'emploi des conjoints, des inscriptions scolaires, état civil, etc...) : *Communes et réseaux intercommunaux*

**OBJECTIF n°2 : Faciliter et accompagner les projets émergents portés par les Professionnels de Santé en pluridisciplinarité**

- **Action 2.1** : Attribuer une subvention d'accompagnement d'un projet de MSP à son démarrage ou à une évolution d'une MSP constituée. (aide à l'ingénierie) à une association regroupant des professionnels de santé en pluridisciplinarité pour :
  - o Un accompagnement juridique, comptable, administratif à la constitution du projet médical partagé et du dossier de labellisation ARS d'une MSP
  - o Un accompagnement à la constitution de SISA permettant l'accès aux nouveaux modes de rémunération finançant la coordination des MSP déjà constituées.
  - o Un accompagnement juridique, administratif pour toute évolution de la MSP constituée, recherche de locaux, de subventions ARS, Etat.
- **Action 2.2** : Accompagner les projets de télémédecine : télé-expertise pour Professionnels de Santé ou téléconsultation dans MSP sans médecins ou EHPAD - *GrandAngoulême facilitateur avec ARS, Département et e-santé*
- **Action 2.3** : Réaliser les 2èmes éditions des Assises de la Santé à Angoulême élargie aux Professionnels de santé de l'Agglomération en Novembre 2018

**OBJECTIF n°3 : Assurer une cohérence territoriale – Coordination**

- **Action 3.1** : Concevoir, avec l'ARS, l'ORS, un observatoire local des structures de santé sur Grand Angoulême en fonction de l'existant et de l'évolution démographique à 10 ou 15 ans du territoire (lien avec le PLH, le PLUi, le Plan de mobilité etc.) – *Grand Angoulême – ORS- ARS- Agence d'Urbanisme Bordeaux Métropole Nouvelle Aquitaine*
- **Action 3.2** : Concevoir un plan de mobilité par territoire pertinent entre habitants et MSP ou entre MSP et permanences de soin. *ARS-GrandAngoulême*
- **Action 3.3** : Positionner GrandAngoulême comme un partenaire de l'ARS avec possible conventionnement à terme et comme un facilitateur auprès des communes. *GrandAngoulême*
- **Action 3.4**: Définir une stratégie de spatialisation des activités médicales dans les centralités comme moteur de fréquentation des commerces.

Ces objectifs seront intégrés dans les conclusions du schéma directeur du commerce et des Orientations d'Aménagement de Programmation Centralité dans le cadre du PLUi. Le PLUi de GrandAngoulême qui sera prochainement en vigueur sur les 16 communes de l'ancienne agglomération devra favoriser les implantations des activités médicales en fonction des besoins en centre-ville ou centre bourgs, considérant qu'elles participent à leur dynamique (budget commerce). Le financement des objectifs/actions proposé devra être identifié dans l'élaboration de ces schémas.

## **Les conditions de l'appel à projet : apports techniques et financiers**

GrandAngoulême offre ici la possibilité aux professionnels de santé, dès lors qu'ils sont constitués en association loi 1901, de proposer un projet de création, de Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) mono ou multi site sur un territoire pertinent, ou, plus largement, d'évolution de la coordination de l'offre de soins sur le territoire retenu.

GrandAngoulême s'engage à accompagner financièrement l'ingénierie nécessaire à la réalisation du projet par une aide maximale plafonnée à 3 000 € par projet dans la limite du budget alloué à cette action par GrandAngoulême au titre de l'année considérée.

Afin de juger à la fois la pertinence du projet mais également sa cohérence sur le bassin de vie envisagé, un jury analysera les candidatures et assurera la sélection des candidats en vue de l'attribution du financement.

Les candidats devront à minima remplir la fiche type et synthétique présentant leur projet qui servira de cadre d'analyse de la candidature. Des compléments peuvent être apportés afin de mieux appréhender le projet, au libre choix du candidat.

Ce jury sera composé de représentants élus de GrandAngoulême, de représentants élus des communes concernées par le projet et de représentants de l'ARS.

Les communes d'implantation du projet ainsi que l'agglomération de GrandAngoulême seront associées par la suite à l'élaboration du projet et feront partie du comité de suivi du projet porté par l'association (présence aux réunions de présentation, réunions avec les élus, citoyens, etc.)

L'association veillera à véhiculer l'image de GrandAngoulême et de l'ARS dans ses actions de communication.

Aucune aide technique/logistique ou de fonctionnement, ne sera accordée par GrandAngoulême, en complément de l'aide financière allouée à l'ingénierie du projet.

## **Les critères de financement du projet**

Les critères à prendre en compte pour bénéficier de l'accompagnement financier sont les suivants :

- Constitution en association pluridisciplinaire de santé
- Pertinence du projet au regard des besoins du territoire (dont recensement des cessations d'activité, des besoins et les postes à pourvoir sur la base d'une analyse démographique médicale du territoire concerné)
- Réalité d'une coordination organisée
- Niveau d'avancement du projet présenté et besoins identifiés : constitution du projet médical partagé ou du dossier de labellisation ARS d'une MSP, ou accompagnement à la constitution de SISA permettant l'accès aux nouveaux modes de rémunération finançant la coordination des MSP déjà constituées, ou évolution de la MSP constituée (recherche de locaux, de subventions ARS, Etat...)

## **Le dossier de candidature**

La candidature doit comporter :

1. Un courrier de candidature adressé au président de GrandAngoulême
2. Le projet proposé avec le respect des critères précités ci-dessus
3. Une copie des statuts de l'association avec la liste des membres
4. Les noms et les références de l'équipe d'ingénierie envisagée pour accompagner le projet

## **Délais de réponse à l'appel à projet :**

L'appel à projet sera en vigueur jusqu'en décembre 2019.

## **Analyse des candidatures par le jury :**

Au fur et à mesure de la présentation des projets

## **Décision d'attribution des financements :**

Au fur et à mesure des propositions du jury constitué pour l'appel à projet.

## **Conditions de déblocage de la subvention :**

En 2 versements, 30 % au démarrage du projet, le solde en une fois sur présentation des factures du prestataire retenu pour l'ingénierie, dans la limite du montant accordé, et dans la limite d'un exercice budgétaire annuel.

Dossier à adresser à Monsieur le Président de GrandAngoulême, 25 bd Besson Bey, 16000  
ANGOULEME

Contacts :

Isabelle LAGRANGE – conseillère communautaire, adjointe à la Ville d'Angoulême

i.lagrange@wanadoo.fr

Arnaud LATOUR – DGA en charge de la proximité - [a.latour@grandangouleme.fr](mailto:a.latour@grandangouleme.fr)

Annexe : Présentation synthétique du projet

Noms et qualités des membres de l'association	
Territoire concerné par le projet (communes et bassin de population concerné)	
Présentation du projet envisagé : Objectifs, Calendrier, Besoins identifiés	
Pertinence du projet au regard de la situation du territoire et de la démographie médicale environnante	
Noms et références de l'équipe d'ingénierie envisagée pour accompagner le projet	
Budget envisagé pour la réalisation du projet	